

AGIR POUR LA MIXITÉ DES MÉTIERS

De nombreuses dispositions ont été adoptées par le législateur dans le but de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Agir pour la mixité des métiers est une étape supplémentaire dans la politique d'égalité professionnelle.

Constats, analyses, évolutions, toutes les données rassemblées depuis plusieurs années, aboutissent à des conclusions similaires et de nombreux travaux ont identifié les leviers pour combattre les inégalités de genre dans la formation et dans l'emploi. La mixité a cependant été identifiée relativement récemment, par les pouvoirs publics, comme une dimension majeure de l'égalité professionnelle. Dans ce domaine, les évolutions apparaissent encore limitées et incertaines. Un large champ de propositions et d'actions doit donc être prospecté, avec pour objectif de lutter contre les stéréotypes de genre en mobilisant toutes les parties prenantes, depuis la première éducation jusqu'au lieu de travail.

La non-mixité des métiers est marquée par une forte asymétrie : d'un côté, des métiers à dominante masculine restent difficilement accessibles aux femmes qui, lorsqu'elles s'y aventurent, rencontrent souvent, dès l'étape de formation professionnelle, des obstacles considérables sur leur parcours ; de l'autre, certains métiers à dominante féminine sont peu valorisés, faiblement rémunérés et parfois voués au sous-emploi et au temps partiel subi. Ils n'attirent donc pas les hommes.

Les stéréotypes de genre, fondés sur une naturalisation et une hiérarchisation des compétences et véhiculés à tous les niveaux de la société depuis la cellule familiale jusqu'à la sphère publique

(représentation politique, médias...), en passant par l'école, la formation professionnelle et le travail, sont à l'origine d'une répartition déséquilibrée des hommes et des femmes dans les métiers et constituent toujours un puissant facteur de blocage. Tel est le constat à partir duquel notre assemblée a structuré ses propositions.

Aujourd'hui encore, nombre de femmes au travail ne sont considérées que comme pourvoyeuses d'un salaire d'appoint alors que la réalité est toute autre : de nombreux foyers monoparentaux vivent sur cet unique salaire et dans les foyers biactifs les deux rémunérations sont souvent essentielles. En dépit de son développement constant depuis l'après-guerre, l'activité des femmes est encore trop souvent identifiée aux fonctions domestiques. Les compétences prétendument naturelles qui y sont associées (patience, minutie, appétence pour le soin et l'intérêt pour autrui) sont transposées dans le monde du travail et assimilées à des tâches considérées comme simples et qui ne sont reconnues formellement par aucune qualification. A l'opposé, les mathématiques, la physique, les techniques, les disciplines « dures » et les métiers qui leur sont associés, ceux de la responsabilité et de la prise de décision font encore très souvent l'objet d'une assignation masculine.

Il s'agit donc de déconstruire ces stéréotypes et de développer réellement une culture de l'égalité,

entreprise longue et ardue mais incontournable pour espérer faire avancer enfin cette question. Une réelle évolution dans la mixité des emplois n'aura de sens que dans ce cadre global. Pour cela le CESE encourage une action volontaire et plus coordonnée des branches, des collectivités publiques et des entreprises.

« Il s'agit de déconstruire ces stéréotypes et de développer réellement une culture de l'égalité, entreprise longue et ardue mais incontournable. »



Patrick Liébus

est président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) - vice-président de l'UPA et artisan couvreur-zingueur.

Il siège au CESE à la section du travail et de l'emploi où il représente le groupe de l'artisanat.

Contact :

patrick.liebus@lecese.fr
01-44-43-62-42

DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES SUR LES MÉTIERS À L'ÉCOLE ET DANS L'EMPLOI

- Lancer une campagne de communication grand public contre le sexisme ordinaire au travail
- Prévoir une formation initiale et continue des professeurs des écoles, des enseignants du secondaire, des personnels d'éducation et des conseillers d'orientation psychologues sur l'égalité et la mixité professionnelle pour promouvoir auprès des élèves une représentation non sexuée des métiers
- Intégrer l'égalité professionnelle et la mixité dans les parcours de découverte du monde économique des élèves
- Assurer une formation commune des filles et des garçons au projet individuel d'orientation
 - en généralisant la découverte professionnelle à tous les élèves en 3^e
 - en créant des bourses de stages dans les collèges
 - en créant une fonction de chef de travaux dans chaque district scolaire pour l'animation des partenariats externes (entreprises, associations)
- Accompagner les parents dans le processus d'orientation de leurs enfants en les sensibilisant aux enjeux de la mixité
- Renforcer la mission de conseil du service public de l'emploi à la rédaction des offres d'emploi et impliquer les professionnels de l'accompagnement dans l'emploi dans la lutte contre les stéréotypes sexués par l'élaboration d'une charte égalité-mixité

L'ACTION VOLONTARISTE DES BRANCHES

- Promouvoir une méthode analytique d'observation des compétences en vue des négociations quinquennales sur les classifications
- Faire le bilan de la mise en œuvre de la loi relative au temps partiel
- Mise en place d'une incitation publique en faveur des actions pour la mixité basée sur l'évaluation des actions menées dans les branches et la diffusion des bonnes pratiques
- Développer les partenariats des branches avec les associations engagées en faveur de la mixité
- Associer les branches à la définition de filières de formations professionnelles plus mixtes
- Intégrer la politique de mixité aux contrats d'objectifs territoriaux prévus au Code de l'éducation
- Fédérer les acteurs de la branche dans des stratégies intégrées en faveur de la mixité des métiers

L'ACTION VOLONTARISTE DE L'ÉTAT

- Appliquer dans la Fonction publique le principe « A travail de valeur égale, salaire égal » pour la révision des grilles de classification et des régimes indemnitaires
- Se donner des objectifs chiffrés d'amélioration de la mixité dans les emplois de catégorie C
- Faire de l'apprentissage dans le public un levier pour agir en faveur de la mixité professionnelle
- Valoriser le métier de professeur des écoles pour en améliorer l'attractivité

PROMOUVOIR LA MIXITÉ PAR LA NÉGOCIATION ET L'INFORMATION-CONSULTATION DANS L'ENTREPRISE

- Faire de la mixité professionnelle un levier pour l'amélioration des conditions de travail
- Intégrer l'objectif de progression de la mixité dans les négociations GPEC
- Compléter les rapports de situation comparée pour mieux connaître la répartition sexuée des métiers et la position des femmes et des hommes dans les grilles indiciaires
- Rendre plus effectif le principe « A travail de valeur égale, salaire égal » dans les négociations salariales
- Négocier des accords d'entreprise sur l'articulation des temps de vie privée et professionnelle en conformité avec l'objectif d'égalité et de mixité professionnelle